

ASA Des canaux anontins

ETAT RECAPITULATIF DES CORVEES 2022

PROPRIETAIRES	Nbre d'heures effectuées coût horaire 11,07 €	Montant de l'indemnité brute en €	CSG déductible	CSG - CRDS non déductible	Total CSG CRDS	Montant de l'indemnité nette en €	Montant de l'indemnité imposable
RAMOIN Alain	14,75	243,38	16,55	7,06	<b>23,61</b>	<b>219,77</b>	226,83
VIARENGO Maxime	6,04	99,66	6,78	2,89	<b>9,67</b>	<b>89,99</b>	92,88
SCHECK Daniel	10,75	177,38	12,06	5,14	<b>17,21</b>	<b>160,17</b>	165,31
<b>TOTAL</b>	<b>31,54</b>	<b>520,41</b>	35,39	15,09	<b>50,46</b>	<b>469,95</b>	485,02

Annot, le 05/10/2022

Le Président : Daniel SCHECK



INDEMNITES 2022		Montant de l'indemnité brute en €	CSG déductible	CSG - CRDS non déductible	Total CSG CRDS	Montant de l'indemnité imposable	Montant de l'indemnité nette en €
DANIEL Scheck	Président	800,00	54,40	23,20	77,60	745,60	722,40
RAMOIN Alain	Vice président	500,00	34,00	14,50	48,50	466,00	451,50
HONNORATY Jean-Luc	Responsable Canal des Gastres	300,00	20,40	8,70	29,10	279,60	270,90
GEISER Michel	Responsable Canal des Granges	300,00	20,40	8,70	29,10	279,60	270,90
COZZI Jean-Yves	Responsable Canal de de la Tourtoire	300,00	20,40	8,70	29,10	279,60	270,90
SIGAUD Jacques	Responsable Canal de de Vélimande	300,00	20,40	8,70	29,10	279,60	270,90
<b>TOTAL</b>		<b>1 900,00</b>	<b>170,00</b>	<b>72,50</b>	<b>242,50</b>	<b>2 330,00</b>	<b>2 257,50</b>

Président de l'Asa des Canaux Annotains

Monsieur SCHECK Daniel

à Annot le 05/10/2022





RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, VOIES DE RECOURS :  
VOIR AU VERSO DU PRESENT DOCUMENT

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR  
Matricule : 0096984

11770054:394:25:4:TF2



ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
LES GUEINES  
04240 ANNOT

ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
LES GUEINES  
04240 ANNOT

**ORDRE DE RECOUVRER EXECUTOIRE VALANT AVIS DES SOMMES A PAYER**

OBJET	Redevance prélèvement irrigation 2021	
	Solde	
	Contribuable	

En application des articles L213-10 et suivants du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint la somme due à l'Agence de l'Eau au titre de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau : Irrigation et pour l'année d'origine précisée en référence du titre.

Le détail des calculs, résultant des derniers éléments connus de l'Agence, figure sur le décompte joint.

Les modalités de règlement sont mentionnées au verso du présent document. Afin d'éviter l'application de pénalités pour retard de paiement, le respect de la date limite de paiement indiquée ci-dessous est impératif.

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, la loi ne permet plus le paiement par chèque pour les sommes supérieures à 1 000€.

En cas de besoin, le gestionnaire de votre dossier, dont les coordonnées sont rappelées sur votre décompte, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

REFERENCES			MONTANT PIECE EN EUROS
Exercice	Numéro Pièce	Imputation	
2022	0009163	01-13-27-757121	359.00

**MONTANT TOTAL 359.00**

Date d'émission	Date de mise en recouvrement	Date d'exigibilité	DATE LIMITE DE PAIEMENT
29/08/2022	03/09/2022	31/10/2022	15/11/2022

Conformément à l'article L.213-11-10 du code de l'environnement, à défaut de règlement à la date limite de paiement indiquée ci-dessus, une majoration de 10% sera appliquée aux redevances ou fractions de redevances restant dues.

<b>Références à rappeler avec le règlement</b> ..... MATRICULE : 0096984 TITRE : 2022 0009163 ATTENTION : SI LA SOMME A PAYER EST SUPERIEURE A 1 000 €, VOUS NE POUVEZ PAS REGLER PAR CHEQUE (VOIR VERSO)	<b>CONTACT</b> Cécile OLLIET Agent comptable de l'Agence de l'Eau RMC 2 - 4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07 ☎ : 04 72 71 26 00 ✉ : contact.ac@eaumc.fr	Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du Décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.	Le Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  L'ordonnateur, Laurent ROY
---	--	--	--

Si votre raison sociale est différente de celle portée sur cet avis, je vous prie de nous le signaler en joignant une copie du journal d'annonces légales.

## DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX REDEVANCES

Ces sommes sont dues, conformément aux délibérations prises par le Conseil d'Administration de l'Agence Rhône Méditerranée Corse, en application des dispositions prévues aux articles L.213-10 et suivants, L.213-11 à L.213-11-7 du code de l'environnement et leurs textes d'application.

## MODALITES DE PAIEMENT

Tout paiement doit être accompagné des références figurant au verso de cet Ordre de Recouvrer exécutoire « Références à rappeler avec le règlement », faute de quoi le redevable s'expose au rejet du paiement.

Le règlement est à effectuer :

- de préférence par virement au compte TP LYON Trésorerie générale du Rhône  
MADAME L'AGENT COMPTABLE de  
L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

IBAN : FR76 - 1007 - 1690 - 0000 - 0010 - 0426 - 864 - BIC : TRPUFRP1

- soit par prélèvement automatique.

- soit par chèque bancaire, adressé à  
MADAME L'AGENT COMPTABLE de  
L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE  
2 - 4 Allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07

### ATTENTION :

A compter du 01-01-19, l'art. L.213-11-10 du code de l'environnement fixe à 1 000 € la limite de paiement par chèque

Les paiements au moyen d'effets de commerce ne sont pas acceptés.

Pour tout renseignement sur les modalités de paiement, vous pouvez contacter l'Agence Comptable :

Tél : 04.72.71.26.00

Fax : 04.72.71.29.24

Mail : [contact.ac@eauvmc.fr](mailto:contact.ac@eauvmc.fr)

## RECLAMATIONS (ET VOIES DE RECOURS)

Les réclamations s'exercent en application des dispositions prévues à l'article R.213-48-40 du code de l'environnement. Tout recours au contentieux ne peut avoir lieu sans avoir au préalable adressé une réclamation sous pli recommandé au directeur de l'Agence de l'Eau avant le 31 décembre de la 2<sup>ème</sup> année suivant la date de notification de l'ordre de recette.

En cas de contestation relative à l'exercice du droit de reprise d'une redevance, la réclamation doit être présentée au plus tard le 31 décembre de la 3<sup>ème</sup> année suivant celle de la notification de la réduction.

A défaut de décision du directeur notifiée au réclamant dans un délai de 2 mois prolongeable une fois, la réclamation est réputée rejetée.

Le redevable dispose de 2 mois à partir de la réception de l'avis de notification de la décision ou à l'expiration du délai de prise de décision de l'Agence pour saisir le Tribunal Administratif de LYON.

**ATTENTION :** La réclamation n'est pas en elle-même suspensive de paiement.

## RECouvreMENT

Les redevances sont recouvrées par l'Agent Comptable conformément aux règles applicables au recouvrement des créances des établissements publics administratifs et selon les articles du code de l'environnement L.213-11-10 à L.213-11-17, R.213-48-35 à R.213-48-38 et R.213-48-42 à R.213-48-48.

Sauf opérations de reversement visées aux articles R.213-48-35 à R.213-48-37 :

- la date d'exigibilité est fixée au dernier jour du mois qui suit la date de mise en recouvrement,
- la date limite de paiement est fixée au 15 du 2<sup>ème</sup> mois qui suit la date de mise en recouvrement.

Au-delà de la date limite, une majoration de 10 % est appliquée aux sommes restant dues notifiée par lettre de rappel.

## RECouvreMENT CONTENTIEUX

En l'absence de paiement dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure, l'Agent Comptable peut engager la procédure de recouvrement forcé.

Les frais de poursuites engagés pour le recouvrement des créances sont à la charge des débiteurs.

En application de l'article L.213-11-14 du code de l'environnement, les contestations relatives à l'exercice des poursuites sont adressées, sous peine d'irrecevabilité, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte de recouvrement par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'Agent Comptable de l'Agence de l'Eau qui a deux mois pour se prononcer. Si aucune décision n'a été prise dans ce délai ou si la décision rendue ne lui donne pas satisfaction, le contribuable doit, à peine de forclusion, porter l'affaire devant le juge de l'exécution, et ce dans un délai de deux mois.

**Décompte**  
**Redevance de prélèvement sur la ressource en eau**  
(acticle L.213-10-9 du code de l'environnement)  
Année 2021

Affaire suivie par Irène ARIAS

☎ 04.26.22.30.60

✉ irene.arias@eaurmc.fr

N° dossier : 202196984RIR1, Période : 01/01/2021 - 31/12/2021, Version : 1

Contribuable : 96984 - ASA DES CANAUX ANNOTAINS

Débiteur : 96984 - ASA DES CANAUX ANNOTAINS

Site : 1 - 96984-ASA DES CANAUX ANNOTAINS

Désignation de l'ouvrage	Usage	Assiette (m³)	Zone	Taux (€/m³) (1)	Montant
N° : 0400824 VOLUME PRELEVE CANAL DE LA TOURTOUIRE - Prise sur la Vaire sur canal communal	Irr. non gravitaire	0	Superficiel	0,00440	0,00 €
N° : 0400814 VOLUME IRRIGATION - CANAL DE VELIMANDE Arrosage prairie ANNOT	Irr. gravitaire	28 000	Superficiel	0,00120	33,60 €
N° : 0400815 VOLUME IRRIGATION - CANAL DE VELIMANDE -Arrosage jardins ANNOT	Autre usage éco.	12 000	Superficiel	0,00500	60,00 €
N° : 0400822 VOLUME IRRIGATION - CANAL DES GASTRES (COMPTEUR) ANNOT	Irr. non gravitaire	56 850	Superficiel	0,00440	250,14 €
N° : 0400819 VOLUME PRELEVE ENTREE CANAL DE VELIMANDE- PRISE SUR LE VAIRE ANNOT	Canal	93 660	Superficiel	0,00015	14,05 €
N° : 0400820 VOLUME PRELEVE ENTREE CANAL - CANAL DES GRANGES - VAIRE ANNOT	Canal	9 936	Superficiel	0,00015	1,49 €
N° : 040085 VOLUME IRRIGATION - CANAL DE LA TOUTOUIRE ANNOT	Irr. non gravitaire	0	Superficiel	0,00440	0,00 €
<b>Montant total</b>					<b>359,28 €</b>
<b>Assiette totale</b>		<b>200 446 m³</b>			

<b>Montant de redevance (2)</b>	(F)	359 €
<b>Majoration pour défaut de déclaration ou Majoration pour manquement délibéré (3)</b>	(G) = (F)x(XX%)	0,00 € (0,00%)
<b>Intérêts de retard (4)</b>	(H)	
<b>Autres Majorations ou Majoration pour manquement délibéré (5)</b>	(I)	0,00 € (0,00%)
<b>Autres Intérêts de retard (4)</b>	(J)	
<b>Montant dû</b>	(K) = (F)+(G)+(H)+(I)+(J)	359 €

- (1) Les taux de redevance et les zones de tarification sont fixés par délibération du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Les délibérations applicables sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.eaurmc.fr/infos-pratiques/recueils-des-deliberations-approuvees/deliberations-du-conseil-administration-de-lagence-de-leau.html>
- (2) La redevance est perçue si le volume total dépasse 7000 m<sup>3</sup> par an en ZRE ou 10 000 m<sup>3</sup> par an hors ZRE et si le montant redevance est supérieur à 100 €.
- (3) Majorations pour retard ou défaut de déclaration (article L.213-11-7 du code de l'environnement, articles 1728 et 1758A du code général des impôts) :
- déclaration tardive spontanée (avant mise en demeure) : majoration de 10%
  - déclaration tardive non spontanée (dans les trente jours de la réception d'une mise en demeure) : majoration de 10% + majoration de 10%
  - déclaration non déposée dans les trente jours de la réception d'une mise en demeure : majoration de 40%
- Majoration pour inexactitudes ou omissions relevées dans une déclaration, en cas de manquement délibéré ou de manœuvres frauduleuses (article 1729 du code général des impôts)
- (4) Les intérêts de retard sont perçus lorsqu'un défaut de déclaration empêche l'émission de la redevance avant le mois de juillet (article L.213-11-7 du code de l'environnement et article 1727 du code général des impôts).
- (5) Si le contrôle porte sur une redevance initiale majorée, la majoration appliquée initialement est appliquée au complément suite à contrôle (art. L.213-11-7 du code de l'environnement). Sinon le complément se voit appliquer une majoration de 10% (article 1758A du CGI). Les mêmes règles s'appliquent aux déclarations incomplètes, sur la partie complétée tardivement.
- Majoration pour inexactitudes ou omissions relevées dans une déclaration, en cas de manquement délibéré ou de manœuvres frauduleuses (article 1729 du code général des impôts)

## Facture

### ASA DES CANAUX ANNOTAINS

FACTURE N° 2022F083  
 Cucuron le, 31/01/2022  
 Réglement : Virement administratif  
 Échéance : 20/02/2022  
 Suivie par : MARC POLGE  
 Objet : renouvellement de votre abonnement

Chez Monsieur Daniel SCHECK  
 Lotissement Les Gueïnes  
 04240 ANNOT

Désignation	Qté	U	Prix Unitaire	Total Net H.T.
Journal ASAinfo version Internet N° 77 à 80	1	U	154,00	154,00
abonnement bases juridique ASAinfo.fr, un an	1	U	69,00	69,00

Merci de rappeler le N° de Facture sur tout intitulé de virement

IBAN : BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE Code Banque : CCBPFRPPMAR - Domiciliation : BPMED PERTUIS RTE AIX

IBAN FR 76 1460 7002 3900 3910 1100 391

T.V.A.	TOTAL H.T.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.	NET A PAYER
20,00	223,00 €	44,60 €	267,60 €	267,60 €

Aucun escompte ne sera effectué même pour un règlement anticipé. Tous les règlements non parvenus dans les délais convenus seront majorés des pénalités légales de retard aux taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal soit 15,6 %. ART. 1 loi n° 92.1442 du 31/12/1992 relative aux délais de paiement. Pour tout litige seul le tribunal du siège est compétent.

Pour les factures d'abonnement, le paiement vaut acceptation du contrat d'abonnement imprimé au verso - Siret :442 087 920 00025

ASAINFO, SARL AU CAPITAL DE 12 000 € - 8, PLACE DE L'ÉTANG - 84160 CUCURON  
 RCS : AVIGNON 442 087 920 - CODE APE 7022Z - N° FORMATION : 93840263784, TVA INTRACOM : FR38442087920  
 TEL : +33 (0)4 90 07 71 70 - FAX : +33 (0)4 90 79 07 15 - CONTACT@ASAINFO.FR - WWW.ASAINFO.FR

MA - 1637.1/3.11957 - 1/6 - (45)

MONSIEUR SCHECK DANIEL  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
PLACE DE LA MAIRIE  
CANAUX ANNOTAINS  
04240 ANNOT

Nos références à rappeler : 164652/V  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS

Niort, le 10 décembre 2021

## &gt; Avis d'échéance du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le présent avis d'échéance **établi le 10/12/2021** précise le montant et les modalités de règlement de votre cotisation. Il tient compte des risques déclarés à cette date.

Solde du compte avant l'édition de l'avis d'échéance			0,00 €
Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
Contrat Asa Responsabilité civile n°6010-0001	271,57 €	24,44 €	296,01 €
dont garantie Assistance aux personnes	2,75 €	0,25 €	3,00 €
<b>Votre cotisation annuelle</b>			<b>296,01 €</b>
<b>Total à payer</b>			<b>296,01 €</b>

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.

**Le présent document vaut quittance après paiement**

**Modalités de règlement**

Par chèque, paiement à effectuer avant 30 jours :

à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné du présent coupon et envoyé à :  
SMACL Assurances  
141, avenue Salvador-Allende  
CS 20000  
79031 NIORT CEDEX 9

**Coupon à joindre au règlement par chèque**

N°assuré	Total à payer
164652/V	296,01 €

1 / 2



> Pour tout renseignement

05 49 32 34 96  
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00  
Le vendredi de 08h30 à 17h00  
asa@smacl.fr

MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
LES GUEÏNES (CHEZ MONSIEUR SCHECK)  
04240 ANNOT

**LETTRE RECOMMANDÉE - MISE EN DEMEURE**  
**AVIS DE RESILIATION à défaut de régularisation**  
**Références à rappeler : 164652/V - ASA DES CANAUX ANNOTAINS**

Niort, le 26 juillet 2022

Monsieur le Président,

Sauf erreur de notre part, et malgré notre procédure de rappel, nous n'avons pas encore reçu l'intégralité de vos cotisations. Conformément à l'article L.113-3(\*) du Code des assurances, cette lettre recommandée vous est envoyée à titre de **mise en demeure**. Elle fait courir un délai de **trente jours** à l'issue duquel les **garanties** de la société, pour vos contrats d'assurance en cours, seront **suspendues**.

D'autre part, si le règlement n'est toujours pas régularisé **dans les dix jours qui suivent ce premier délai de trente jours**, vos contrats d'assurance seront **résiliés** sans autre avis de notre part. Néanmoins, vous resterez tenu d'acquitter l'intégralité des sommes dues et de régler les indemnités liées à cette résiliation.

Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur de régulariser votre situation dès réception de cette lettre. Il vous suffit pour cela de nous adresser le montant des cotisations restant à payer, par virement ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de SMACL Assurances en rappelant vos références.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous prions de croire, cher assuré, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général

Date du rappel	Cotisations restant à payer	Date de suspension des garanties à défaut de paiement	Date de résiliation des contrats à défaut de paiement
07 juillet 2022	27,00 €	25 août 2022	05 septembre 2022

(\*) Article L. 113-3 : « la prime est payable au domicile de l'assureur ou du mandataire désigné par lui à cet effet. Toutefois, la prime peut être payable au domicile de l'assuré ou à tout autre lieu convenu dans les cas et conditions limitativement fixés par décret au Conseil d'État.

A défaut de paiement d'une prime, ou d'une fraction de prime, dans les dix jours de son échéance, et indépendamment du droit pour l'assureur de poursuivre l'exécution du contrat en justice, la garantie ne peut être suspendue que trente jours après la mise en demeure de l'assuré. Au cas où la prime annuelle a été fractionnée, la suspension de la garantie, intervenue en cas de non paiement d'une des fractions de prime, produit ses effets jusqu'à l'expiration de la période annuelle considérée. La prime ou fraction de prime est portable dans tous les cas, après la mise en demeure de l'assuré.

L'assureur a le droit de résilier le contrat dix jours après l'expiration du délai de trente jours mentionné au deuxième alinéa du présent article.

Le contrat non résilié reprend pour l'avenir ses effets, à midi le lendemain du jour où ont été payés à l'assureur ou au mandataire désigné par lui à cet effet, la prime arriérée ou, en cas de fractionnement de la prime annuelle, les fractions de prime ayant fait l'objet de la mise en demeure et celles venues à échéance pendant la période de suspension ainsi que, éventuellement, les frais de poursuites et de recouvrement. »

Votre contrat est géré par SMACL ASSURANCES SA – société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le C  
RCS Niort 833817224 – 141 av. Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9

**L'appel de cotisations**

Pour les contrats faisant l'objet d'une indexation sur l'indice SRA (Sécurité et réparation automobiles), l'indice est désormais apprécié chaque année au 31 juillet pour l'échéance suivante. À cette date, c'est le dernier indice connu et publié sur le site de l'association SRA qui est pris en compte et comparé à l'indice de l'année précédente à la même date. À fin juillet 2021, la référence de l'indice la plus récente connue était celle de fin mars 2021. L'indice retenu est de 121,23 à fin mars 2021 pour 116,03 à fin mars 2020, soit une évolution de + 4,48 %.

Pour les contrats faisant référence à l'indice FFB (Fédération française du bâtiment), l'indice retenu est de 1033,40 au 2nd trimestre 2021 pour 995,20 au 2nd trimestre 2020, soit une évolution de + 3,83 %.

**Taxes et contributions**

Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur et remorques (-3,5t) : 35 %  
 Autres garanties pour les véhicules terrestres à moteur et remorques (-3,5t) : 18 %  
 Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur et remorques (+3,5t) : 17 %  
 Incendie d'habitation : 30 %  
 Incendie hors habitation : 7 %  
 Navigation de plaisance : 19 %  
 Protection juridique : 13,4 %  
 Autres assurances : 9 %

**Autres modalités de règlement****- par virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

**Références à rappeler : 164652/V - ASA DES CANAUX ANNOTAINS****- par prélèvement, demandez votre mandat SEPA par mail.**

MONSIEUR SCHECK DANIEL  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
PLACE DE LA MAIRIE  
CANAUX ANNOTAINS  
04240 ANNOT

## Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

> **Assuré** : 164652/V - ASA DES CANAUX ANNOTAINS PLACE DE LA MAIRIE CANAUX ANNOTAINS  
04240 ANNOT

Au titre du contrat Asa Responsabilité civile N° 6010-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

### > Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **6 115 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment:

Garanties	Montants
Dommages corporels	6 100 000 €
Dommages matériels	3 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité	300 000 €
Défense et recours	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 11 décembre 2021  
Pour SMACL Assurances,



Grégory GIRAUD  
Directeur Marchés



# FACTURE AU COMPTANT

COUPON A DETACHER  
APRES CHARGEMENT  
1/1

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 0,70 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :

Facture au Comptant : N°67153947-003  
Fait le 01/09/22

N° TVA UE :

Référence Règlement : 8970000115530  
Vendeur : Joelle SIGNORIO

Produit	Libellé [Fab.]	Sous-stock	Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC
BL N° : 67153947-2	Réf. chantier :								
897005859	VANNE À PASSAGE DIRECT LAITON PN.16 F/F 2" □								
	C : 999990 .Default			2,000 U	41,26	41,26 / U	82,52	20,00 %	99,02
897005857	VANNE À PASSAGE DIRECT LAITON PN.16 F/F 1*1/4 □								
	C : 999990 .Default			3,000 U	19,26	19,26 / U	57,78	20,00 %	69,34
897004186	VANNE À PASSAGE DIRECT LAITON PN.16 F/F 3/4" [TDI]								
	C : 999990 .Default			5,000 U	12,15	12,15 / U	60,75	20,00 %	72,90
978127	PINCE MULTIPRISE COBRA 400MM [CHF]								
	PROMO AMAGASI			1,000 U	45,97	45,97 / U	45,97	20,00 %	55,16

#### Répartition TVA

Taux	Montant HT	Montant TVA
20,00 %	247,02	49,40

Montant total HT hors éco-contribution : 247,02

Montant total HT éco-contribution : 0,00

TVA : 49,40

**Montant total TTC : 296,42**

Non Régulé.

Commentaire : Seuls les produits identifiés en tant que tels sont certifiés PEFC(TM), FSC(R) ou BOIS DES ALPES (TM).  
FSC(R) : FCBA-COC-000301AN  
PEFC(TM) : FCBA/12-1375AN

Vente conclue en application de nos CGV n°2022-01, intégrant leur clause de réserve de propriété, acceptées sans réserve par le client.

-- Fin de l'édition --

Compte client N°:  
Facture au Comptant N°  
Montant HT :  
Montant TTC :  
Signature du client :

999990 ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
67153947-003  
247,02 €  
296,42 €

Fait le : 01/09/22  
Vendeur : Joelle SIGNORIO  
Non Régulé.

## FACTURE AU COMPTANT

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 7 210,38 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :

Facture au Comptant : N°66924570-004  
Fait le 01/08/22

N° TVA UE :

Référence Règlement : 8970000114393  
Vendeur : Estelle FAVE

Commentaire : -

Produit	Libellé [Fab.]	Sous-stock	Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC
BL N° : 66924570-3	Réf. chantier :								
897006501	TUYAU PEHD 10B RLX 50ML DIAMETRE 40 [ANY]	C :999990	.Default	1,000 U	102,60	102,60 / U	102,60	20,00 %	123,12
897006499	TUYAU PEHD 10B RLX 100ML DIAMETRE 32 [ANY]	C :999990	.Default	2,000 U	65,66	65,66 / U	131,32	20,00 %	157,58
897006500	TUYAU PEHD 10B RLX 50ML DIAMETRE 32 [ANY]	C :999990	.Default	2,000 U	131,32	131,32 / U	262,64	20,00 %	315,17
897006498	TUYAU PEHD 10B RLX 100ML [ANY]	C :999990	.Default	1,000 U	96,62	96,62 / U	96,62	20,00 %	115,94
897004186	VANNE À PASSAGE DIRECT LAITON PN.16 F/F 3/4" [TDI]	C :999990	AMAGASI	11,000 U	9,65	9,65 / U	106,15	20,00 %	127,38
33655	RACCORD DE TRANSITION Ø025 FILETAGE 20/27 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	AMAGASI			1,000 U	6,39	4,79 / U	4,79	20,00 %	5,75
1124553	TE REDUIT Ø032-025-032 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C :999990	.Default		5,000 U	23,11	10,40 / U	52,00	20,00 %	62,40
210773	TE REDUIT Ø063-032-063 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C :999990	.Default		1,000 U	73,46	33,06 / U	33,06	20,00 %	39,67
897006474	REDUCTION 63/50 SERIE 7 [ASS]	C :999990	.Default	2,000 U	19,76	19,76 / U	39,52	20,00 %	47,42
897006473	RACCORD DE TRANSITION Ø050 FILETAGE 1 1/2" SERIE 7 PN16 [ASS]	C :999990	.Default	2,000 U	8,74	8,74 / U	17,48	20,00 %	20,98
897006472	RACCORD DE TRANSITION Ø063 FILETAGE 2" SERIE 7 PN16 [ASS]	C :999990	.Default	4,000 U	11,86	11,86 / U	47,44	20,00 %	56,93
897006471	COLLIER PRISE EN CHARGE 90 1" [ASS]	C :999990	.Default	5,000 U	6,75	6,75 / U	33,75	20,00 %	40,50
897006470	COLLIER PRISE EN CHARGE 50 1" [ASS]	C :999990	.Default	5,000 U	4,15	4,15 / U	20,75	20,00 %	24,90
897006469	COLLIER PRISE EN CHARGE 32 3/4" [ASS]	C :999990	.Default	5,000 U	3,28	3,28 / U	16,40	20,00 %	19,68
210791	RACCORD DE TRANSITION Ø025 FILETAGE 26/34 SERIE 7 PN16 [ASS]								

Compte client N° : 999990 ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
Facture au Comptant N° : 66924570-004  
Montant HT : 17 620,77 €  
Montant TTC : 21 144,92 €  
Signature du client :

Fait le : 01/08/22  
Vendeur : Estelle FAVE  
Non Réglé.

## FACTURE AU COMPTANT

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 7 210,38 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :

Facture au Comptant : N°66924570-004  
Fait le 01/08/22

N° TVA UE :

Référence Règlement : 8970000114393  
Vendeur : Estelle FAVE

Commentaire : -

Produit	Libellé [Fab.]		Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC
	Sous-stock	Zonage						
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	10,000 U	6,39	2,88 / U	28,80	20,00 %	34,56
<b>1124555</b>	<b>TE REDUIT Ø040-032-040 SERIE 7 PN16 [ASS]</b>							
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 161 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	2,000 U	39,75	17,89 / U	35,78	20,00 %	42,94
<b>210771</b>	<b>TE REDUIT Ø050-032-050 SERIE 7 PN16 [ASS]</b>							
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	2,000 U	54,26	24,42 / U	48,84	20,00 %	58,61
<b>31908</b>	<b>RACCORD DE TRANSITION Ø032 TARAUDAGE 26/34 SERIE 7 PN16 [ASS]</b>							
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	5,000 U	8,33	3,75 / U	18,75	20,00 %	22,50
<b>897006476</b>	<b>REDUCTION 50/40 SERIE 7 [ASS]</b>							
	C :999990	.Default	2,000 U	14,15	14,15 / U	28,30	20,00 %	33,96
<b>897006475</b>	<b>REDUCTION 63/40 SERIE 7 [ASS]</b>							
	C :999990	.Default	2,000 U	19,76	19,76 / U	39,52	20,00 %	47,42
<b>1124558</b>	<b>RACCORD DE TRANSITION Ø032 FILETAGE 20/27 SERIE 7 PN16 [ASS]</b>							
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	5,000 U	8,13	3,66 / U	18,30	20,00 %	21,96
<b>33655</b>	<b>RACCORD DE TRANSITION Ø025 FILETAGE 20/27 SERIE 7 PN16 [ASS]</b>							
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	20,000 U	6,39	2,88 / U	57,60	20,00 %	69,12
<b>1029763</b>	<b>TUBE PE100 Ø040 50M PN16 SDR11 NF BANDE BLEUE []</b>							
	Matière : PEHD – Diamètre intérieur : 32,6 mm – Epaisseur : 3,7 mm – Type de conditionnement : couronne – Certification et Label : NF EN 12201 – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	1,000 U (50,000 ML)	197,50	121,96 / U (2,44 / ML)	121,96	20,00 %	146,35
<b>924855</b>	<b>RACCORD DE TRANSITION Ø040 FILETAGE 33/42 SERIE 7 PN16 [ASS]</b>							
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	6,000 U	13,99	10,49 / U	62,94	20,00 %	75,53
<b>988794</b>	<b>ADHESIFS PVC LES INDISPENSABLES ORANGE 50MMX33M LOT 3 ROULEAUX [AAK]</b>							
	AMAGASI		1,000 U	12,18	11,81 / U	11,81	20,00 %	14,17
<b>1093498</b>	<b>REDUCTION Ø040-32 SERIE 7 PN16 [ASS]</b>							
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS							
	C :999990	.Default	3,000 U	12,15	12,15 / U	36,45	20,00 %	43,74
<b>630258</b>	<b>TUYAU PE ANNELE NOIR-NOIR SN8 Ø350/300 6M [ITL]</b>							

Compte client N° : 999990 ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
Facture au Comptant N° : 66924570-004  
Montant HT : 17 620,77 €  
Montant TTC : 21 144,92 €  
Signature du client :

Fait le : 01/08/22  
Vendeur : Estelle FAVE  
Non Régulé.

## FACTURE AU COMPTANT

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 7 210,38 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :

Facture au Comptant : N°66924570-004  
Fait le 01/08/22

N° TVA UE :

Référence Règlement : 8970000114393  
Vendeur : Estelle FAVE

Commentaire : -

Produit	Libellé [Fab.]									
	Sous-stock	Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC		
Usage : eau pluviale										
	C :999990	.Default	240,000 U	67,28	67,28 / U	16 20,00 %	147,20	19 376,64		
			(1 440,000 ML)		(11,21 / ML)					
Répartition TVA						Montant total HT hors éco-contribution :				17 620,77
	Taux	Montant HT	Montant TVA	Montant total HT éco-contribution :						0,00
	20,00 %	17 620,77	3 524,15	TVA :						3 524,15
						<b>Montant total TTC :</b>				<b>21 144,92</b>
										Non Réglé.

Commentaire : Seuls les produits identifiés en tant que tels sont certifiés PEFC(TM), FSC(R) ou BOIS DES ALPES (TM).  
FSC(R) : FCBA-COC-000301AN  
PEFC(TM) : FCBA/12-1375AN

Vente conclue en application de nos CGV n°2022-01, intégrant leur clause de réserve de propriété, acceptées sans réserve par le client.

-- Fin de l'édition --

Compte client N°:  
Facture au Comptant N°  
Montant HT :  
Montant TTC :  
Signature du client :

999990 ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
66924570-004  
17 620,77 €  
21 144,92 €

Fait le : 01/08/22  
Vendeur : Estelle FAVE  
Non Réglé.



# FACTURE AU COMPTANT

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 52,96 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :

Facture au Comptant : N°65301652-002  
Référence Règlement : 897000011910  
Fait le 02/05/22  
Vendeur : Joelle SIGNORIO

Produit	Libellé [Fab.]	Sous-stock	Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC
291042169	MANCHON 87010 SERIE 7 D90 REF 8701090 [ASS]								
	C : 999990		.Default	2,000 U	35,86	35,86 / U	71,72	20,00 %	86,06
1334349	MOUSSE PU LES INDISPENSABLES LMDI MANUELLE 500ML BOMBE [AYR]								
	AMAGASI			1,000 U (0,500 L)	11,53	11,53 / U (23,06 / L)	11,53	20,00 %	13,84
559530	MASTIC SANITAIRE LES INDISPENSABLES SILICONE BLANC CARTOUCHE 310ML [AYR]								
	Série : INDIMASTIC								
	AMAGASI			1,000 U (0,310 L)	5,95	5,95 / U (19,19 / L)	5,95	20,00 %	7,14
	PROMO								
988794	ADHESIFS PVC LES INDISPENSABLES ORANGE 50MMX33M LOT 3 ROULEAUX [AAK]								
	AMAGASI			1,000 U	12,18	11,81 / U	11,81	20,00 %	14,17
756298	VANNE BOISSEAU MALE-FEMELLE 1 [CXP]								
	AMAGASI			1,000 U	9,92	9,92 / U	9,92	20,00 %	11,90
1150278	TEFLON 12MM ROULEAU 12M [CPM]								
	AMAGASI			2,000 U	0,97	0,97 / U	1,94	20,00 %	2,33
756302	VANNE BOISSEAU MALE-MALE 1 [CXP]								
	AMAGASI			1,000 U	9,38	9,38 / U	9,38	20,00 %	11,26
168348	VYBAC ROCKET TF POZI 5X60 [CBE]								
	AMAGASI			1,000 U	13,59	13,05 / U	13,05	20,00 %	15,66
291640	CHEVILLES NYLON PRO6 AVEC COLLERETTE Ø8X40MM BOITE(S) 100 [SPT]								
	AMAGASI			1,000 U	9,14	8,77 / U	8,77	20,00 %	10,52
90419	TABLETTE SAPIN 21X2500X300MM [TLL]								
	Type de conditionnement : pièce(s)								
	AMAGASI			4,000 U	36,22	33,32 / U	133,28	20,00 %	159,94
311269	CONSOLE EMBOUTIE ACIER BLANC 300X250MM []								
	Usage : support de tablettes								
	AMAGASI			10,000 U	1,39	1,39 / U	13,90	20,00 %	16,92
	ECO CONTRIBUTION					0,02 / U	0,20		
168332	VYBAC ROCKET TF POZI 4X25 [CBE]								
	AMAGASI			1,000 U	9,49	9,11 / U	9,11	20,00 %	10,93
756315	VANNE PAPILLON MALE-MALE 1/2 [CXP]								
	AMAGASI			5,000 U	3,83	3,83 / U	19,15	20,00 %	22,98

Répartition TVA			Montant total HT hors éco-contribution :	1 095,09
Taux	Montant HT	Montant TVA	Montant total HT éco-contribution :	0,20
20,00 %	1 095,09	219,02	TVA :	219,06
			<b>Montant total TTC :</b>	<b>1 314,35</b>

Compte client N°: 999990 ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
Facture au Comptant N°: 65301652-002  
Montant HT : 1 095,29 €  
Montant TTC : + 1 314,35 €  
Signature du client :

Fait le : 02/05/22  
Vendeur : Joelle SIGNORIO  
Non Régulé.

IMP. STI. COCENEX

## FACTURE AU COMPTANT

SAS BLANC MATERIAUX

SAS BLANC MATERIAUX ANNOT  
RUE LE FOULON04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673APoids total : 52,96 Kg  
Type de livraison : EnlevéN° Compte Client : 999990  
ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :Facture au Comptant : N°65301652-002  
Référence Règlement : 8970000111910  
Fait le 02/05/22  
Vendeur : Joelle SIGNORIO

Produit	Libellé [Fab.]								
	Sub-stock	Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC	
BL N° : 65301652-1	Réf. chantier :								
33655	RACCORD DE TRANSITION Ø025 FILETAGE 20/27 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	AMAGASI		10,000 U	6,08	4,56 / U	45,60	20,00 %	54,72	
31913	BOUCHON Ø025 FEMELLE SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	AMAGASI		5,000 U	5,78	4,34 / U	21,70	20,00 %	26,04	
924864	BOUCHON Ø040 FEMELLE SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	2,000 U	13,65	10,24 / U	20,48	20,00 %	24,58	
31894	COUDE 90° Ø025 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	AMAGASI		5,000 U	10,68	8,01 / U	40,05	20,00 %	48,06	
31895	COUDE 90° Ø032 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	AMAGASI		5,000 U	13,10	9,83 / U	49,15	20,00 %	58,98	
1093497	COUDE 90° Ø040 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	3,000 U	24,68	18,51 / U	55,53	20,00 %	66,64	
1124551	COUDE 90° Ø050 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	4,000 U	31,38	23,54 / U	94,16	20,00 %	112,99	
47107	MANCHON Ø050 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	4,000 U	32,32	24,24 / U	96,96	20,00 %	116,35	
210762	MANCHON DE REPARATION Ø090 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	2,000 U	45,21	45,21 / U	90,42	20,00 %	108,50	
1093500	TE EGAL Ø040 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	5,000 U	36,90	27,68 / U	138,40	20,00 %	166,08	
709393	TE EGAL Ø032 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	6,000 U	20,90	15,68 / U	94,08	20,00 %	112,90	
924854	RACCORD DE TRANSITION Ø032 FILETAGE 26/34 SERIE 7 PN16 [ASS]								
	Matière : PP – Type : à compression – PFA : 16 bar – Certification : avec ACS								
	C : 999990	.Default	5,000 U	7,74	5,81 / U	29,05	20,00 %	34,86	

Compte client N° : 999990 ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
 Facture au Comptant N° : 65301652-002  
 Montant HT : 1 095,29 €  
 Montant TTC : + 1 314,35 €  
 Signature du client :

Fait le : 02/05/22  
 Vendeur : Joelle SIGNORIO  
 Non Réglé.



# FACTURE AU COMPTANT

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 0,84 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
~~ASA DES CANAUX ANNOTAIN~~  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :

OK

Facture au Comptant : N°68524073-003  
Fait le 18/11/22

N° TVA UE :

Référence Règlement : 8970000117441  
Vendeur : NIESPODZIANY

Produit	Libellé [Fab.]	Sous-stock	Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC	
BL N° : 68524073-2		Réf. chantier :								
988794 ADHESIFS PVC LES INDISPENSABLES ORANGE 50MMX33M LOT 3 ROULEAUX [AAK]										
AMAGASI		1,000 U		13,02		12,63 / U	12,63	20,00 %	15,16	
Répartition TVA			Montant total HT hors éco-contribution :							12,63
Taux	Montant HT	Montant TVA	Montant total HT éco-contribution :							0,00
20,00 %	12,63	2,53	TVA :							2,53
							Montant total TTC :		15,16	
Non Régulé.										

Commentaire : Seuls les produits identifiés en tant que tels sont certifiés PEFC(TM), FSC(R) ou BOIS DES ALPES (TM).  
FSC(R) : FCBA-COC-000301AN  
PEFC(TM) : FCBA/12-1375AN

Vente conclue en application de nos CGV n°2022-01, intégrant leur clause de réserve de propriété, acceptées sans réserve par le client.

-- Fin de l'édition --

Payée par  
SCHECK DANIEL

Via CA du 4/12 → 43,26€  
(2 factures)

Compte client N°:  
Facture au Comptant N°  
Montant HT :  
Montant TTC :  
Signature du client :

999990 ASA DES CANAUX ANNOTAIN  
68524073-003  
12,63 €  
15,16 €

Fait le : 18/11/22  
Vendeur : NIESPODZIANY  
Non Régulé.



# FACTURE AU COMPTANT

APRES CHARGEMENT  
1/1

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 2,51 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
MONSIEUR DANIEL SCHECK  
04240 ANNOT  
Tél : / Fax :  
Portable :

OK

Facture au Comptant : N°68924871-002  
Fait le 22/11/22

N° TVA UE :

Référence Règlement : 8970000117519  
Vendeur : NIESPODZIANY

Produit	Libellé [Fab.]	Sous-stock	Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC
BL N° : 68924871-1	Réf. chantier :								
430433	BARRETTE 16MM² NOIR [ITH]		AMAGASI	1,000 U	2,61	2,61 / U	2,61	20,00 %	3,16
	ECO CONTRIBUTION					0,02 / U	0,02		
1135250	BARRETTE DE CONNEXION NYLBLOC 16MM² NOIR [LND]		AMAGASI	2,000 U	3,40	3,40 / U	6,80	20,00 %	8,16
	PROMO								
430428	BARRETTE 10MM² NOIR [ITH]		AMAGASI	1,000 U	2,19	2,19 / U	2,19	20,00 %	2,65
	ECO CONTRIBUTION					0,02 / U	0,02		
125813	BOITE DE DERIVATION PLEKO 100X100MM [LND]		AMAGASI	1,000 U	9,20	8,83 / U	8,83	20,00 %	10,60
945403	TUBE IRL Ø20MM GRIS 2,40M []		AMAGASI	2,000 U (4,800 ML)	1,47	1,47 / U (0,61 / ML)	2,94	20,00 %	3,53

Répartition TVA		
Taux	Montant HT	Montant TVA
20,00 %	23,37	4,67

Montant total HT hors éco-contribution : 23,37  
Montant total HT éco-contribution : 0,04  
TVA : 4,69  
**Montant total TTC : 28,10**  
Non Régulé.

Commentaire : Seuls les produits identifiés en tant que tels sont certifiés PEFC(TM), FSC(R) ou BOIS DES ALPES (TM).  
FSC(R) : FCBA-COC-000301AN  
PEFC(TM) : FCBA/12-1375AN

Vente conclue en application de nos CGV n°2022-01, intégrant leur clause de réserve de propriété, acceptées sans réserve par le client.

-- Fin de l'édition --

Compte client N°:  
Facture au Comptant N°  
Montant HT :  
Montant TTC :  
Signature du client :

999990 MONSIEUR DANIEL SCHECK  
68924871-002  
23,41 €  
28,10 €

Fait le : 22/11/22  
Vendeur : NIESPODZIANY  
Non Régulé.

**Brun robert terrassement**  
**Chemins des hautes gueines**  
**04240 Annot**  
[brunterrassements@orange.fr](mailto:brunterrassements@orange.fr)  
**N° Siret 47777352700023**  
**TVA intra FR 93477773527**  
**TEL 06.83.38.82.33**

**A Annot 25 mars 2022**

**client : ASA D ANNOT**  
**04240 ANNOT**

Facture N°003.03.2022

Objet : MODERNISATION DU CANAL DE VELIMANDE

Localisation : ANNOT

Bon de commande 10

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>UNITÉ</b>	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX UNITAIRE HT</b>	<b>PRIX TOTAL HT</b>
facture d acompte concernant les travaux qui ont commencé sur la modernisation du canal de velimande	ML	400	32 EUROS HT	12800 EUROS HT
mise en place de martelliere fournie par l asa étanchéité béton	unité	2	200 EUROS HT	400 EUROS HT
<b>SOUS TOTAL HT</b>				13200 EUROS
<b>MAJORATION (LE CAS ÉCHÉANT)</b>				
<b>MONTANT DE LA TVA 20%( TAUX A)</b>				2640 EUROS
<b>MONTANT DE LA TVA 10%( TAUX B)</b>				
<b>MONTANT DE LA TVA 5.5%( TAUX C)</b>				
<b>SOMME À PAYER TOUTES TAXES COMPRISES / TOTAL TTC</b>				15840 EUROS
<b>FACTURE ARRÊTÉE À LA SOMME</b>			<b>QUINZE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS TTC</b>	

**Brun robert terrassement**  
**Chemins des hautes gueines**  
**04240 Annot**  
[brunterrassements@orange.fr](mailto:brunterrassements@orange.fr)  
**N° Siret 47777352700023**  
**TVA intra FR 9347773527**  
**TEL 06.83.38.82.33**

**A Annot 20 avril 2022**

**client : ASA d ANNOT**  
**04240 ANNOT**

Facture N°004.04.2022

Objet : modernisation du canal de velimande

Localisation : ANNOT

Bon de commande 10

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>UNITÉ</b>	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX UNITAIRE HT</b>	<b>PRIX TOTAL HT</b>
<b><u>FACTURE FINALE</u></b>				
travaux effectuer sue la modernisation du canal de velimande	ML	200	32 euros HT	6400 euros HT
mise en place de 2 martellieres fournie par l asa étanchéité au béton	unite	2	200 euros HT	400 euros HT
<b>SOUS TOTAL HT</b>				6800EUROS
<b>MAJORATION (LE CAS ÉCHÉANT)</b>				
<b>MONTANT DE LA TVA 20%( TAUX A)</b>				1360 EUROS
<b>MONTANT DE LA TVA 10%( TAUX B)</b>				
<b>MONTANT DE LA TVA5.5%( TAUX C)</b>				
<b>SOMME À PAYER TOUTES TAXES COMPRISES / TOTAL TTC</b>				8160 EUROS
<b>FACTURE ARRÊTÉE À LA SOMME</b>		<b>HUIT MILLE CENT SOIXANTE EUROS TTC</b>		

Agence COZZI  
 Les Scaffarels - BP 60  
 04240 ANNOT  
 Tél : 04 92 83 22 02  
 Fax : 04 92 83 32 39  
 Email : michel.cozzi@colas.com  
 Web : www.cmm-cozzi.fr  
 Siret 329 338 883 01318

ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
 BD SAINT PIERRE  
 04240 ANNOT

**FACTURE**

Annot, le 20/09/2022

Date d'exécution : Septembre - 2022

Page 1/1

N° de facture à rappeler systématiquement sur vos paiements	Code Client	Date de facturation
13000RI22031648	15193539	20/09/2022

**Objet :** Travaux exécutés au canal des Gastres  
 Dossier suivi par : Monsieur PAYAN  
**Marché de référence :** na  
**Affaire N° :** AF-2018070004

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
1	<b>Réparation canalisation cassée avant la gare d'Annot</b>				
1.1	1 journée d'ouvrier spécialisé avec coudes électrosoudés et manchons DN160	FF	1,00	1100,00	1 100,00 €
<b>TOTAL H.T. Facture</b>					<b>1 100,00 €</b>
TVA 20%					220,00 €
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>					<b>1 320,00 €</b>

Valeur en votre aimable règlement le 04 novembre 2022, par EFT (Virt)  
 Sur notre compte bancaire : FR76 3000 4022 4900 0114 4357 284 - BNPAFRPPLPD  
 Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS - Lyon Entreprise  
 40 € de frais de recouvrement en cas de retard de paiement (Art. L 441-10 II du Code de Commerce)  
 Pénalités en cas de retard de paiement : taux BCE majoré de 8 points article 5 II du décret 2002-232  
 Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé  
 TVA acquittée sur débit

Le Chef d'agence  
 Monsieur COZZI  
  
 Colas France  
 Les Scaffarels - BP60 - 04240 ANNOT  
 T. 04 92 83 22 02 - F. 04 92 83 32 39

**COLAS FRANCE**

1, rue du Colonel Pierre Avia - CS81755 - 75730 PARIS Cedex  
 Tél. : 01 47 61 75 00

S.A.S. au capital de 54 134 933 € - RCS Paris - Siret 329 338 883 03413 - FR 73529338883 - Code APE 4211 Z

colas.com

Les conditions générales de vente figurant au verso sont de rigueur et l'emportent sur toutes les autres conditions générales



**Agence COZZI**

Les Scaffarels - BP 60  
**04240 ANNOT**  
 Tél : 04 92 83 22 02  
 Fax : 04 92 83 32 39  
 Email : michel.cozzi@colas.com  
 Web : www.cmm-cozzi.fr  
 Siret 329 338 883 01318

ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
 BD SAINT PIERRE

04240 ANNOT

**FACTURE**

Date d'exécution : Avril - 2022

Annot, le 21/04/2022

Page 1/1

N° de facture à rappeler systématiquement sur vos paiements	Code Client	Date de facturation
13000RI22010414	15193539	21/04/2022

**Objet :** Travaux exécutés sur le canal des Gastres

Dossier suivi par : Monsieur PAYAN

**Marché de référence :** na

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
1	- Remplacement de 3 vannes de prise en charge - Installation d'une vanne de secteur OS avec matériel	DY	2,00	550,00	1 100,00 €
2	Vannes DN80, Vannes DN25, Manchons et adaptateurs	FF	1,00	680,00	680,00 €
<b>TOTAL H.T. Facture</b>					<b>1 780,00 €</b>
TVA 20%					356,00 €
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>					<b>2 136,00 €</b>

Valeur en votre aimable règlement le 05 juin 2022, par EFT (Virt)

Sur notre compte bancaire : FR76 3000 4022 4900 0114 4357 284 - BNPAFRPPLPD

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS - Lyon Entreprise

40 € de frais de recouvrement en cas de retard de paiement (Art. L 441-10 II du Code de Commerce)

Pénalités en cas de retard de paiement : taux BCE majoré de 8 points article 5 II du décret 2002-232

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé

TVA acquittée sur débit

Le Chef d'agence  
 Monsieur COZZI

**COLAS FRANCE**

1, rue du Colonel Pierre Avia - CS81755 - 75730 PARIS Cedex

Tél. : 01 47 61 75 00

S.A.S. au capital de 54 134 933 € - RCS Paris - Siret 329 338 883 03413 - FR 73329338883 - Code APE 4211 Z

colas.com

Les conditions générales de vente figurant au verso sont de rigueur et l'emportent sur toutes les autres conditions générales

**FDSIC 04**

**Antenne Chambre d'Agriculture**

**Avenue Charles Richaud**

**04700 ORAISON**

Tél : 04.92.79.40.41

Email : fdsic04@gmail.com

*Coordonnées bancaires : Crédit Agricole Oraison*

*IBAN: FR76 1910 6008 3543 5014 4873 854*

*Association loi 1901 - SIRET: 429 084 130 000 13*

**FACTURE**

N° facture	Date	Code client
FC0930	04/03/2022	411083

**ASA DES CANAUX ANNOTAINS**

**SCHECK Daniel**

**Les Guéines**

**04 240 ANNOT**

Mode de paiement : MANDAT ADMINISTRATIF

Date d'échéance : 04/03/2022

**Objet :**

Libellé de l'article	Description	Prix unitaire	Quantité	Sous - Total
Accompagnement des projets	Aide au suivi et à la réalisation des projets : Dossier demande de subvention étude Agence / Région	400,00	2,00	800,00

Total	Déjà réglé	Solde dû
800,00		800,00

**N.B.** : La F.D.S.I.C.04 ne peut proposer ses services qu'à ses adhérents. Si ce n'est pas encore le cas de votre structure, veuillez joindre au bon de commande le bulletin d'adhésion.

**FDSIC 04**  
**Antenne Chambre d'Agriculture**  
**Avenue Charles Richaud**  
**04700 ORAISON**  
Tél : 04.92.79.40.41  
  
Email : fdsic04@gmail.com  
  
*Coordonnées bancaires : Crédit Agricole Oraison*  
  
*IBAN: FR76 1910 6008 3543 5014 4873 854*  
  
*Association loi 1901 - SIRET: 429 084 130 000 13*

FACTURE		
N° facture	Date	Code client
FC0936	24/06/2022	411083

**ASA DES CANAUX ANNOTAINS**  
**SCHECK Daniel**  
**Les Guéines**  
**04 240 ANNOT**

Mode de paiement : MANDAT ADMINISTRATIF

Date d'échéance : 24/07/2022

**Objet** : Gestion administrative arrêté au 24-06-2022

Libellé de l'article	Description	Prix unitaire	Quantité	Sous - Total
Comptabilité M14	Tenue de la comptabilité sur support informatique : saisie, édition des bordereaux, mandats, titres, BP, BS, CA, Transfert sur support papier et informatique. TVA.	55,00	13,75	756,25
Gestion administrative courante	Travaux de secrétariat : rédaction des PV d'Assemblée des Propriétaires, délibérations du Syndicat, correspondances...	55,00	12,75	701,25
Informatisation et gestion du rôle	Suivi du fichier adhérent, gestion des mutations de propriété. Edition du rôle des redevances syndicales et des avis de sommes à payer. Export et transmission du flux rôle au Centre des Finances Publiques.	55,00	7,00	385,00
Frais d'affranchissement ⑦	Frais d'envoi postaux arrêté au 24-06-2022	27,02	1,00	27,02

Total	Déjà réglé	Solde dû
1 869,52		1 869,52

N.B. : La F.D.S.I.C.04 ne peut proposer ses services qu'à ses adhérents. Si ce n'est pas encore le cas de votre structure, veuillez joindre au bon de commande le bulletin d'adhésion.

Date: 22 mars 2022

## ADRESSE DE FACTURATION

Daniel SCHECK  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
Les Gueines  
Les Gueines  
Annot, 04240  
France  
T: 0637129041  
M: 0637129041  
VAT: 96200031391

## ADRESSE DE LIVRAISON

Daniel SCHECK  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
Les Gueines  
Les Gueines  
Annot, 04240  
France  
T: 0637129041  
M: 0637129041  
VAT: 96200031391

## INFORMATION DE FACTURATION ET DE LIVRAISON

Paiement par virement - Envoi à réception du virement  
Colissimo - mon domicile  
Status: Payée

## FACTURE N°100035582

Nom du produit	Réf.	Qté	Prix	Sous total
HP C6578A - Cartouche d'encre compatible couleur 78	KTH78	1	19,30 €	19,30 €
HP 51645A - Cartouche d'encre compatible noire 45	KTH45	1	22,50 €	22,50 €

Sous-total HT	34,83 €
Sous-total TTC	41,80 €
Frais de port	4,50 €
Remise	0,00 €
TVA & autres taxes	7,72 €
<b>Montant global</b>	<b>46,30 €</b>

## SARL Reset Multiservices

Adresse: 143 Rue de Charenton 75012 Paris (France)  
Siret : 45113032200022 - RCS Paris B451130322 - TVA FR30451130322  
Téléphone: 04 32 73 69 97 - Email:commercial@kittoner.fr

## FACTURE

N° : 27369

Date : 15/03/2022

**SARL RESET MULTISERVICES**

**143 RUE DE CHARENTON**

**75012 PARIS**

**451130322**

**45113032200022**

**FR30451130322**

Tel : 0149289484 Fax : 0957752017

ASA DES CANAUX ANNOTAINS

LES GUEINES

04240 ANNOT

Règlement : Pas payée

Désignation	TVA	R	Qté.	P.U TTC	TOTAL TTC
Cartouche comp. HP 78coul.	20,00 %		1	19.30	19.30
Cartouche comp. HP 45 BK	20,00 %		1	22.5	22.50
Frais de port	0,00 %		1	4.5	4.50

BASES HT	TAUX	TVA	TTC
34.83	20.00%	6.97	41.80
10.00	0.00%	0.00	10.00

Total HT : 39.33 Euro  
T.V.A : 6.97 Euro  
Total TTC : 46.30 Euro

7Philippe PONS  
5 rue Abbé Papon  
06260 PUGET-THENIERS  
Tel : 06.83.82.00.46  
Email : [philippe.pons1969@gmail.com](mailto:philippe.pons1969@gmail.com)  
SIREN n° 380242578

<b>FACTURE</b>		
Numéro	Date	Echéance
22-041	13/04/2022	

ASA des canaux Annotains  
Mr SCHECK Daniel  
04320 ANNOT

Objet : Nettoyage canal arrosage

Désignation	Qté	Prix HT	Total HT
Nettoyage + curage -  Prix journalier : 7h * 52€ = 364,00€			
<b>TOTAL</b>	4j	364€	<b>1.456€</b>

Total HT	Acompte	Total dû
<b>1.456,00€</b>	/	<b>1.456,00€</b>

*TVA non applicable, art 293 B du CGI.*

**FACTURE NON ACQUITTEE**



Le 20/06 2022

FACTURE N° / 46

M. Quaranta Gérard  
 Le Village  
 04 240 Le Fugeret  
 06/65/27/99/55

ASA des Canaux  
 Annotains  
 04 240 Annot

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	MONTANT
	* Débroussaillage et curage du canal des Gauges		
	720 mètres	2,36	1700,00
	• Débroussaillage du tuyau PE des Guées		
	1300 mètres	0,23	300,00
T.V.A non applicable art 293 bis, code CGI			
<b>QUARANTA Gérard</b> Agriculteur - Eleveur 04240 LE FUGERET Tél. 04 92 83 37 09			

PAYÉ LIRE 342 935 350 00021

PAR  CHÈQUE  
 CB  
 ESPÈCE  
 ESCOMPTE %  
 Facture payable le

MONTANT H.T. /

T.V.A. % /

PRIX TOTAL T.T.C. 2000,00

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : les marchandises présentement vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Le vendeur se réserve le droit de les reprendre au cas où elles ne seraient pas payées à l'échéance prévue. Pénalités de retard de règlement de % loi du 31/12/92.

Le 6/11

20/22

FACTURE N°

20 / 20

**QUARANTA Gérard**

Agriculteur - Eleveur

04240 LE FUGERET

Tél. 04 92 83 37 09

Siret 342 935 350 00021

Comaux Anndain

ASA

04240

Annot

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	MONTANT
	Debroussaillage de canal de la Toulouille 900 m	1,22	1 100,00
	Partie terminale évacuation des branches (les fudes) 250 m	3,2	800,00
	TVA non applicable art 293 bis du code CGI		

PAYÉ LE \_\_\_\_\_

PAR  CHÈQUE CB ESPÈCE ESCOMPTE %

Facture payable le \_\_\_\_\_

MONTANT H.T. \_\_\_\_\_

T.V.A. % \_\_\_\_\_

PRIX TOTAL T.T.C.

1 900,00

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : les marchandises présentement vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Le vendeur se réserve le droit de les reprendre au cas où elles ne seraient pas payées à l'échéance prévue. Pénalités de retard de règlement de % loi du 31/12/92.

# SARL RANCUREL

Constructions métalliques, serrurerie-feronnerie, menuiserie, aluminium

04320 PLAN D'ENTREVAUX

Tél. Fax : 04.93.05.40.88

Code APE 4332B

N°Intracommunautaire FR 10522403070

Email : rancurel-metal@live.fr

ASA des canaux annotains  
Vélimande Granges Tourtouïre Gastres  
Place du marché 04240 Annot

Facture N°  
SR20224251

Entrevaux,  
lundi 25 avril 2022

## FACTURE

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX H.T	TOTAL
Fourniture de martelière en tôles ép. 1,5 longueur 2000 , largeur et hauteur 450 avec une sortie au milieu et un tube diamètre 32 de 2000.	3	290	€ 870,00
<b>POSE</b>			

**SARL RANCUREL**  
MÉTALLERIE  
04320 ENTREVAUX  
Tél./ Fax : 04 93 05 40 88  
R.C.S. 522 403 070

<b>MONTANT H.T</b>	€	870,00
<b>T.V.A</b> 20,00%	€	174,00
<b>MONTANT T.T.C</b>	€	1 044,00

Référence de la facture : **FR46944190**  
Type de facture : **Renouvellement**  
Date d'émission : **08/02/2022**  
Commande : **BC165617614**  
Identifiant Client : **sd453062-ovh**

**Etablissement public -  
ASA des canaux annotains  
Daniel SCHECK  
Les Gueines  
04240 ANNOT**

**Facture n°FR46944190 du 08 Février 2022**

Total de la facture HT	91,74 €
TVA (20 %)	18,35 €
<b>Total de la facture TTC</b>	<b>110,09 €</b>

**Information de paiement :**

Cette facture sera déposée sur Chorus Pro ou payée par prélèvement bancaire si une convention tripartite a été mise en place.  
Facture payable à 45 jours soit avant le 26 Mars 2022.

Afin de minimiser le délai de traitement, pensez à vérifier le numéro de SIRET de votre compte client.

**Rubrique Emails**

Abonnement	Référence	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Renouvellement de l'option email (10 comptes) liÃ©e Ã l'hÃ©bergement annot-canaux.com (25/02/2022-24/02/2024)	annot-canaux.com	1	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>

**Rubrique Hébergement**

Abonnement	Référence	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Renouvellement de l'hÃ©bergement Perso "annot-canaux.com" (25/02/2022-24/02/2024)	annot-canaux.com	1	71,76 €	71,76 €
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>71,76 €</b>

**Rubrique Noms de domaine**

Renouvellement	Référence	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Demande de renouvellement d'un nom de domaine .com pour 1 an (21/03/2022-20/03/2024)	annot-canaux.com	2	9,99 €	19,98 €
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>19,98 €</b>

**Rubrique divers DNS**

Abonnement	Référence	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
annot-canaux.com - Zone DNS - Renouvellement (21/03/2022-20/03/2024)	annot-canaux.com	1	0,00 €	0,00 €
<b>Sous TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>

<b>Abonnement</b>	<b>71,76 €</b>
<b>Renouvellement</b>	<b>19,98 €</b>
<b>Prix HT</b>	<b>91,74 €</b>
<b>TVA (20 %)</b>	<b>18,35 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>110,09 €</b>

Pas d'escompte.

Tout incident de paiement peut entraîner une suspension de services et est passible de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, avec un montant d'indemnité forfaitaire minimum de 40 euros.

Nos coordonnées bancaires

- HSBC FRANCE
- BIC : CCFRFRPP
- IBAN : FR76 3005 6005 0300 0004 147

# SARL RANCUREL

Constructions métalliques, serrurerie-feronnerie, menuiserie, aluminium

04320 PLAN D'ENTREVAUX

Tél. Fax : 04.93.05.40.88

Code APE 4332B

N°Intracommunautaire FR 10522403070

Email : rancurel-metal@live.fr

ASA des canaux annotains  
Vélimande Granges Tourtouïre Gastres  
Place du marché 04240 Annot

Facture N°  
SR20224252

Entrevaux,  
lundi 25 avril 2022

## FACTUTRE

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX H.T	TOTAL
Modification martelières.	3	80	€ 240,00
<b>POSE</b>			

**SARL RANCUREL**  
**MÉTALLERIE**  
04320 ENTREVAUX  
Tél./ Fax : 04 93 05 40 88  
R.C.S. 522 403 070

<b>MONTANT H.T</b>	€	240,00
<b>T.V.A</b> 20,00%	€	48,00
<b>MONTANT T.T.C</b>	€	288,00



**> Pour tout renseignement**

05 49 32 34 96  
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00  
Le vendredi de 08h30 à 17h00  
asa@smacl.fr

MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
LES GUEÏNES (CHEZ MONSIEUR SCHECK)  
04240 ANNOT

**LETTRE RECOMMANDÉE - MISE EN DEMEURE  
AVIS DE RESILIATION à défaut de régularisation  
Références à rappeler : 164652/V - ASA DES CANAUX ANNOTAINS**

Niort, le 26 juillet 2022

Monsieur le Président,

Sauf erreur de notre part, et malgré notre procédure de rappel, nous n'avons pas encore reçu l'intégralité de vos cotisations. Conformément à l'article L.113-3(\*) du Code des assurances, cette lettre recommandée vous est envoyée à titre de **mise en demeure**. Elle fait courir un délai de  **trente jours**  à l'issue duquel les **garanties** de la société, pour vos contrats d'assurance en cours, seront **suspendues**.

D'autre part, si le règlement n'est toujours pas régularisé  **dans les dix jours qui suivent ce premier délai de trente jours** , vos contrats d'assurance seront **résiliés** sans autre avis de notre part. Néanmoins, vous resterez tenu d'acquitter l'intégralité des sommes dues et de régler les indemnités liées à cette résiliation.

Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur de régulariser votre situation dès réception de cette lettre. Il vous suffit pour cela de nous adresser le montant des cotisations restant à payer, par virement ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de SMACL Assurances en rappelant vos références.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous prions de croire, cher assuré, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général

Date du rappel	Cotisations restant à payer	Date de suspension des garanties à défaut de paiement	Date de résiliation des contrats à défaut de paiement
07 juillet 2022	27,00 €	25 août 2022	05 septembre 2022

(\*) **Article L. 113-3** : « la prime est payable au domicile de l'assureur ou du mandataire désigné par lui à cet effet. Toutefois, la prime peut être payable au domicile de l'assuré ou à tout autre lieu convenu dans les cas et conditions limitativement fixés par décret au Conseil d'État.  
A défaut de paiement d'une prime, ou d'une fraction de prime, dans les dix jours de son échéance, et indépendamment du droit pour l'assureur de poursuivre l'exécution du contrat en justice, la garantie ne peut être suspendue que trente jours après la mise en demeure de l'assuré. Au cas où la prime annuelle a été fractionnée, la suspension de la garantie, intervenue en cas de non paiement d'une des fractions de prime, produit ses effets jusqu'à l'expiration de la période annuelle considérée. La prime ou fraction de prime est portable dans tous les cas, après la mise en demeure de l'assuré.  
L'assureur a le droit de résilier le contrat dix jours après l'expiration du délai de trente jours mentionné au deuxième alinéa du présent article.  
Le contrat non résilié reprend pour l'avenir ses effets, à midi le lendemain du jour où ont été payés à l'assureur ou au mandataire désigné par lui à cet effet, la prime arriérée ou, en cas de fractionnement de la prime annuelle, les fractions de prime ayant fait l'objet de la mise en demeure et celles venues à échéance pendant la période de suspension ainsi que, éventuellement, les frais de poursuites et de recouvrement. »

Votre contrat est géré par SMACL ASSURANCES SA – société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le C  
RCS Niort 833817224 – 141 av. Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9

Bénévole **Alain Ramoin**

Imputation comptable

Date	Destination	Frais de déplacement*		Montant	SnCF /Ratp/Taxi	Parking /Péage	Hôtel	Repas Midi	Repas Soir	Fournitures	Documentation	Téléphone	Affranchissement/Po	Autres frais	TVA**
		Barème (b)	Distance (d)												
11/03/2021	Annot-Carros A/R	0.631 €	156	98.44 €											
08/06/2021	Annot-Nice A/R	0.631 €	172	108.53 €											
	Puissance administrative														
	6 CV														

328		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
-----	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Visa des Responsables de l'association

Daniel SCHECK  
Président

Geiser Michel

Visa des Responsables de l'association

Alain RAMOIN  
Vice Président

Total note de frais  
Avance NDF à déduire  
A Payer /A Rembourser

206.97 €		
206.97 €		




Jean-Yves COZZI





MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS  
LES GUEÏNES (CHEZ MONSIEUR SCHECK)  
04240 ANNOT

Nos références à rappeler : 164652/V  
ASA DES CANAUX ANNOTAINS

Objet : rappel de cotisation

Niort, le 07 juillet 2022

Monsieur le Président,

Sauf erreur de notre part, nous constatons que vous n'avez pas réglé l'intégralité de vos cotisations et que vous nous devez la somme de 27,00 €.

D'après l'article L. 113-3 du Code des assurances, d'ordre public, nous vous rappelons que le défaut de paiement dans les délais prévus, entraînera automatiquement la suspension de vos garanties après mise en demeure.

Cette situation aura pour effet de laisser à votre charge tous les sinistres relevant des garanties actuellement souscrites. En outre, vous devrez vous acquitter de l'intégralité des sommes dues.

Dans votre propre intérêt, nous vous invitons donc à régulariser votre situation immédiatement, par virement en rappelant vos références ou par chèque en joignant le coupon ci-dessous.

Comptant sur votre diligence et dans l'attente de votre règlement, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Marchés

PS : ne pas tenir compte du présent rappel si vous venez d'effectuer le règlement demandé.

✂-----  
Merci de régler les sommes dues, par :

- mandat administratif ou virement sur le compte :

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

Références à rappeler : 164652/V - ASA DES CANAUX ANNOTAINS

- ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.



# FACTURE AU COMPTANT

COUPON DE PAIEMENT  
APRES CHARGEMENT  
171

BLANC MATERIAUX ANNOT  
AVENUE LE FOULON

04240 ANNOT  
Tél : 0492833159 / Fax : 0492832934  
Société : SAS BLANC MATERIAUX  
Capital : 48 000 Euros - RCS Digne les Bains 321 200 594  
N° TVA UE : FR11 321 200 594 NAF 4673A

Poids total : 0,16 Kg  
Type de livraison : Enlevé

N° Compte Client : 999990  
ASSOCIATION DES CANAUX ANNOTAIN  
MR SCHEKS DANIEL  
04240 ANNOT  
Tél : 06.72.12.15.12 / Fax :  
Portable :

Facture au Comptant : N°63740391-002  
Référence Règlement : 8970000110483  
Fait le 28/02/22  
Vendeur : Joelle SIGNORIO

Produit	Libellé [Fab.]		Zonage	Qté livrée	PV Brut	PV Net	Montant HT	TVA	Total TTC
BL N° : 63740391-1	Réf. chantier :								
469834	CADENAS MACH 1 LAITON POLI ANSE ACIER 30MM 2 CLES []								
	AMAGASI		2,000 U	6,96	6,68 / U	13,36	20,00 %		16,03
Répartition TVA						Montant total HT hors éco-contribution :			13,36
Taux	Montant HT	Montant TVA	Montant total HT éco-contribution :						0,00
20,00 %	13,36	2,67	TVA :						2,67
						<b>Montant total TTC :</b>			<b>16,03</b>

Non Réglé.

Commentaire : Seuls les produits identifiés en tant que tels sont certifiés PEFC(TM), FSC(R) ou BOIS DES ALPES (TM).  
FSC(R) : FCBA-COC-000301AN  
PEFC(TM) : FCBA/12-1375AN

--- FIN D'EDITION ---

Compte client N°:  
Facture au Comptant N°  
Montant HT :  
Montant TTC :  
Signature du client :

999990 ASSOCIATION DES CANAUX ANNOTAIN  
63740391-002  
13,36 €  
16,03 €

Fait le : 28/02/22  
Vendeur : Joelle SIGNORIO  
Non Réglé.